



UN VENDREDI 13 QUI APPORTE MALHEUR

La Cigogne ne peut évidemment pas occulter les tueries de ce sombre vendredi soir. Tous les qualificatifs de l'effroi ne suffiront jamais à décrire l'horreur de ces actes terroristes et la sidération qu'ils ont déclenchée.

Le monde entier a manifesté son soutien et sa solidarité aux victimes, à leurs familles et à l'ensemble du peuple français, presque tous les corps sociaux du pays ont exprimé également leur tristesse et leur compassion.

Mais, au-delà de toutes ces légitimes expressions d'amitié, un phénomène étrange est apparu dans tous les médias et dans les propos de tous les bords politiques. Phénomène qui veut que la Cigogne ne reconnaisse plus cette France d'après 13 novembre.

Où est passé ce pays en déliquescence, au bord de la ruine, empêché économiquement par la chienlit conjuguée des 35 heures et du code du travail ? Que sont devenus ces défenseurs archaïques de la protection sociale et de la retraite à 60 ans par répartition, ceux-là même qui nous interdisaient l'accès aux bienfaits de la mondialisation ultralibérale ?

Voilà que la France est devenue la patrie du droit à la bière en terrasse, le Walhalla de la douceur de vivre, l'exemple universel de la joie de vivre, le paradis du citoyen libre, égalitaire et fraternel où il fait bon vivre.

Mais quand même en guerre... Malgré l'état de guerre ! Etat de guerre ?

Saluons Robert Badinter qui a quand même tenu à rappeler qu'on ne pouvait pas parler d'état de guerre. Un pays en guerre est un pays qui ne fonctionne plus que pour nourrir la force armée et dont les réseaux de distributions alimentaire, énergétique et de communication sont attaqués, voire détruits. La Syrie et l'Irak sont en état de guerre. Comparons leur notre douce France et mesurons, comme M. Badinter, que nous ne sommes pas en état de guerre.

Petit détail, comme en janvier, la Cigogne n'a relevé aucune expression publique du Medef en soutien aux victimes et en lutte contre l'obscurantisme religieux.

Mais eux savent que le vrai Dieu ne se prie pas, il se compte.

Audience avec le ministre le 24 novembre

Voilà que le ministre est pris d'une soudaine envie d'ouvrir ses portes aux Organisations syndicales. Faut-il croire que cette intense période de consensus national y est pour quelque chose ?

A première lecture on se dit que le type a encore fait ce qu'il sait faire le mieux : la langue de bois qui noie le poisson.

Placé devant la problématique des vacances de postes récurrentes dans toutes nos directions le numéro d'équilibriste a été de toute beauté.

Notre DG considère en effet qu'il ne peut pas y avoir de problèmes puisque la DGFIP dépense l'ensemble des crédits prévus par les autorisations budgétaires. En d'autres termes on a dépensé tout le pognon, y compris celui des salaires correspondant aux postes budgétaires restés vacants un peu partout. Apprendra-t-on un jour, qu'au nom de la fongibilité asymétrique des budgets, l'argent des salaires a servi à couvrir les dépenses de fonctionnement ? Les historiens nous rappellent à ce sujet qu'au siècle dernier (au début) les fonctionnaires ramenaient le charbon pour chauffer leurs locaux.

Ici c'est probablement la même chose en plus "technocrato-énarchique"

Cela étant, le ministre souhaite quand même qu'une expertise soit réalisée sur les emplois vacants.

Tiens-donc !

Nous voilà donc pleinement rassurés !

Sinon on notera au passage qu'il souhaite que la saisie des CTL soit menée avec plus de "réalisme et de franchise".

Ils osent tout !

Le réalisme hiérarchique on sait à peu près vers quelles catastrophes ça mène, quant à la franchise on a vraiment du mal à se faire à l'idée qu'elle puisse émerger un jour dans ce bourbier.

Compte rendu de l'audience disponible sur :

http://www.financespubliques.cgt.fr/IMG/pdf/cr_os_audience_ministre_24_11_2015.pdf

Et les papis mamies ? Suite de l'épisode (de nos collègues des Pyrénées Orientales)

Jusqu'au 3 Novembre 2015, les agents des finances publiques ont dû expliquer aux usagers pourquoi ils étaient redevables cette année de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et la redevance audiovisuelle alors qu'ils ne la payaient pas l'année précédente (suppression case E...)

A partir du 04 novembre, panique au gouvernement, nous avons dû ensuite leur expliquer que finalement il ne fallait surtout pas payer (à l'unique condition d'avoir l'exo S, V, I ou W pour la TH 2014...)

Et depuis le 20 novembre, rebondissement ! On nous annonce qu'en Janvier, il faudra finalement expliquer à ceux qui ne remplissent pas les conditions de cohabitation pourquoi ils ont reçu une lettre de relance et pourquoi ils doivent finalement payer !!!!!

Et à Noël, on nous annoncera que les papis mamies qui n'ont pas internet ne pourront bénéficier d'aucun dégrèvement ???

On rigolerait si on ne faisait pas déplacer des personnes d'un certain âge en réception et si, encore une fois, ce n'étaient pas les agents en réception qui vont passer pour des charlots auprès des contribuables...

Alors que Bercy depuis les attentats met en avant "la cohésion, la collectivité DGFIP se rassemblant autour de ses valeurs, qui sont celles de la République"... il faudrait quand même rappeler que la République c'est que chacun paie ses impôts selon ses moyens et que refuser de relever par la loi le seuil de 10 786 € de Revenu Fiscal de Référence pour faire payer les personnes âgées modestes n'est pas très respectueux des valeurs de notre république. Le manque de sérieux de Bercy suite au tripatouillage qui s'en est suivi n'est pas non plus le symbole d'une République bien vaillante. Que dire de l'armée mexicaine dans les plus hautes sphères ? Que dire de 30 milliards versés aux entreprises sans contrepartie... Non décidément et malheureusement, les valeurs de la République sont foulées au pied...

Et l'état d'urgence permanent ne va certainement rien arranger.



Le petit jeu de fin d'année

La Cigogne a tout lieu d'être satisfaite, car elle est lue dans tout le département, voire au-delà.

Preuve en est, certains collègues et non des moindres, lui ont fait savoir que sa prose de novembre ne leur convenait pas, et notamment l'article intitulé "Erreur de casting" dont les propos leur semblaient "orduriers". Dès lors, le comité de lecture de la CGT s'est mis au travail et a recherché, mais en vain évidemment, les termes soi-disant grossiers ou orduriers de l'ensemble des articles du mensuel. La Cigogne invite pareillement les lecteurs du journal à en faire de même, ce sera le petit jeu de fin d'année. Considérant que les grands dictateurs et leurs méthodes que nous ne citerons plus ici de peur de heurter quelques âmes sensibles, sont des ordures, alors là, effectivement....

La CGT est quand même sidérée par l'angélisme de certains collègues, et non des moindres, qui à longueur d'année contribuent avec enthousiasme et sans états d'âme à supprimer des emplois, et donc le service public, qui finalement est bien le ciment de la République. Ces gens semblent vivre dans un monde de bisounours et refusent d'assumer le triste quotidien de l'administration fiscale, dont ils sont eux-mêmes les fossoyeurs.

DROIT DE REPONSE :

Vous trouverez ci-après le courrier que nous a adressé le secrétaire de la CFDT locale suite à un article paru dans la dernière Cigogne et le commentaire de la Cigogne.

Chère Cigogne,

C'est avec bonheur que je viens de lire, dévorer serait bien entendu totalement excessif, ton dernier numéro.

C'est également avec bonheur que je me découvre des propos qui ne sont pas les miens ni ceux de ma section !

Pourrais tu me dire, chère Cigogne, depuis quand la CFDT FiP67 a expressément demandé aux autres syndicats de boycotter les CAPL et les CTL ?! Si tu reprends les différents mails depuis l'origine de cet appel, tu verras que c'est Solidaires qui a contacté l'ensemble des syndicats et également fait le tract d'origine. Chacun étant libre d'y adhérer ou pas !!!

La CFDT FiP67 a demandé un délai de réflexion afin de consulter ses élus et membres du bureau. La réponse a été un boycott... dans un premier temps ! Effectivement, nos camarades FO ayant ensuite jugé (après avoir dit oui au boycott) qu'il n'était pas convenable de boycotter leur fond de commerce qui est la liste d'aptitude (la CFDT est elle toujours contre ce type promotion !). Suite à ce changement de position, Solidaires m'a contacté pour me dire que du coup il n'y aurait pas de boycott non plus de leur part ! J'ai pu également lire, chère Cigogne, que tu étais favorable à un boycott uniquement sur les deux CAPL. Je ne parle pas ici du CTL puisque tu n'as toujours pas pris position ! C'est toujours plus simple d'attendre que les autres prennent position avant de critiquer une position qu'on est pas capable de prendre !

N'étant plus que seule organisation à appeler au boycott, nous avons décidé dans un esprit de revendication unitaire et intersyndicale de se rattacher à la majorité et donc de ne plus boycotter les CAPL mais aussi les CTL du 19 novembre !

Oui je sais ma chère Cigogne que le mot unitaire peut parfois être grossier !!

Concernant la journée d'action du 18 novembre. Effectivement ma petite Cigogne en sucre, la CFDT Finances n'appelle pas, plus (comme tu voudras) à la grève. PAR CONTRE la CFDT Finances ALSACE (donc FiP67) appelle elle à la grève pour le 18 novembre !!!!

Tu vois ma chère bête à plumes, le syndicalisme pour moi est un engagement, ce n'est pas des magouilles politiciennes pour tenter de gagner quelques voix ou quelques adhérents ! Le syndicalisme pour moi est un engagement auprès et pour les agents ! Je ne suis pas un marchand de tapis qui ne pense qu'à faire des adhérents. Je n'ai jamais dénigré les syndicats et je n'ai jamais dit que la CFDT avait la parole divine. Pour moi, mon petit volatile, les agents doivent être défendus dans un esprit d'unité syndicale. Rien à cirer que ce soit par FO, Solidaires, CFCT, CFDT ou même la CGT ! L'important c'est qu'il soit défendu ! Là je sais ce que tu vas me dire, mais les positions nationales ne sont pas forcément les positions locales !

Alors, la prochaine fois que tu veux lâcher ta pelote de réjection dans ton journal, prend les bonnes informations là où elles sont !!

Je te salue bien bas !

Cher Secrétaire Départemental de la CFDT FIP 67,

Conformément à ta légitime demande, je diffuse le droit de réponse que tu m'as adressé suite à la parution dans les colonnes de mon numéro d'octobre d'un article mettant en cause les positions et attitudes des tiens.

Et je dois bien faire amende honorable, tu as tout à fait raison : ton organisation n'était pas à l'initiative de cette proposition de boycott. Au temps pour moi, comment ai-je pu imaginer que ton organisation ait pu être à l'origine d'une initiative contestataire, fût-elle locale ?

Je dépose à tes pieds mes excuses confuses.

Néanmoins, pour le reste, je n'ai fait que référence à des faits et je ne ferai pas l'affront au militant exemplaire que tu es d'égrèner la longue liste de tous les accords régressifs et scélérats que l'organisation que tu choisis a signé depuis même un temps si ancien que tu n'avais pas encore éclos à la vie syndicale l'orchidée rose de ta noble révolte contenue ; et jusque très récemment.

Mais comme tu le dis toi-même : dans ton univers syndical exemplaire « le national n'est pas le local » et c'est bien là que le bât blesse, puisque c'était précisément l'argument de mon article.

Nous sommes donc d'accord sur le désaccord qui semble sanctifier l'organisation que tu sers pour le bien des salariés.

Et s'il faut encore te prouver à quel point tu m'inspires l'admiration militante, je viens là sous ton chemin dérouler le tapis pourpre de mon éternelle gratitude pour cette leçon magistrale de syndicalisme rassemblé que tu me dispenses en dénonçant véhémentement les exécrables arrières pensées de fonds de commerce d'autres organisations aussi peu recommandables que la CGT ; toi dont le syndicat farouchement opposé aux sélections en listes d'aptitude, ainsi que tu te plais à le rappeler, n'a jamais compté parmi ses militants ni candidats, ni lauréats à ces mêmes listes d'aptitude.

Enfin j'ai hâte que tu aies parfait cette leçon offerte par des travaux pratiques dans la rue sous les bannières qui d'ordinaire ménagent ton humilité de militant exemplaire au point de toujours te soustraire à la vue de la foule puisque jamais je ne t'y ai encore reconnu.

Au plaisir de te publier à nouveau dans mes colonnes, cher Secrétaire Départemental de la CFDT FIP du Bas-Rhin.

Ta chère Cigogne attentive.

Trop de vigi-pirate tue vigi-pirate.

C'est tout à fait légitimement que les agents de la DRFiP s'inquiètent de leur sécurité consécutivement aux tragiques événements du 13 novembre à Paris. En effet, personne n'est à l'heure actuelle, et surtout pas Strasbourg, Capitale de l'Europe, à l'abri de la folie meurtrière des terroristes de tous poils.

Alors, que fait au juste la DRFiP 67 pour garantir la sécurité et la protection de ses agents ? Rien de plus qu'en temps normal, elle diffuse des rappels de consignes de sécurité évidentes, que tout agent normal respecte ou fait respecter dans la vie de tous les jours.

C'est ainsi que sont préconisés, entre autres et à titre d'exemple :

– de réglementer le stationnement et/ou la circulation aux abords des bâtiments des Finances Publiques. Ah bon ? Et par quels moyens ?

– de faire accompagner chaque personne extérieure au site (livreurs, dépanneurs, etc.) après s'être assuré de son identité. Le gestionnaire de site est-il habilité à exiger la présentation des papiers ?

– de condamner les sanitaires publics afin d'en interdire l'usage ... ouais, on pénalise le contribuable lambda.

Ainsi que d'autres évidences.

En fait, les agents ne constatent aucune différence entre une situation normale, une situation d'alerte vigi-pirate, d'alerte vigi-pirate rouge ou,

comme à l'heure actuelle, de vigi-pirate maximum.

Les Centres des Finances Publiques du département se trouvent finalement, et

c'est regrettable, fort démunis face à la menace terroriste.

Bien sûr, et la CGT en convient, le problème n'est pas évident à solutionner.

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?

Pourquoi ne pas tout simplement faire protéger les édifices publics et les agents de l'administration fiscale notamment, par des agents de la force publique dont c'est le métier ?



ERRATUM

Dans son numéro d'octobre la Cigogne a injustement fustigé l'auteur de la note de la DRFiP relative à la réservation des salles de réunion (article intitulé "Erreur de casting").

Interpellée à ce sujet par la Direction qui lui a signifié que celle-ci correspondait à une demande expresse de la hiérarchie, la Cigogne vient ici présenter toutes ses excuses au collègue incriminé injustement et regrette les désagréments que l'article aurait pu lui causer.

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local où l'un des secrétaires :

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen

Gilles STREICHER au CFP 35 Vosges à Strasbourg